

GROUPE D'ÉCHANGE

CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE

MARSEILLE – 20 SEPTEMBRE 2019

Les modes de valorisation

Les actions valorisables

Les collectivités peuvent financer les actions suivantes

- Rénovation de leur patrimoine
- Financement de programmes
- Promotion de la MDE sur leur territoire

Les modes de valorisation

Pour bénéficier des CEE les collectivités peuvent :

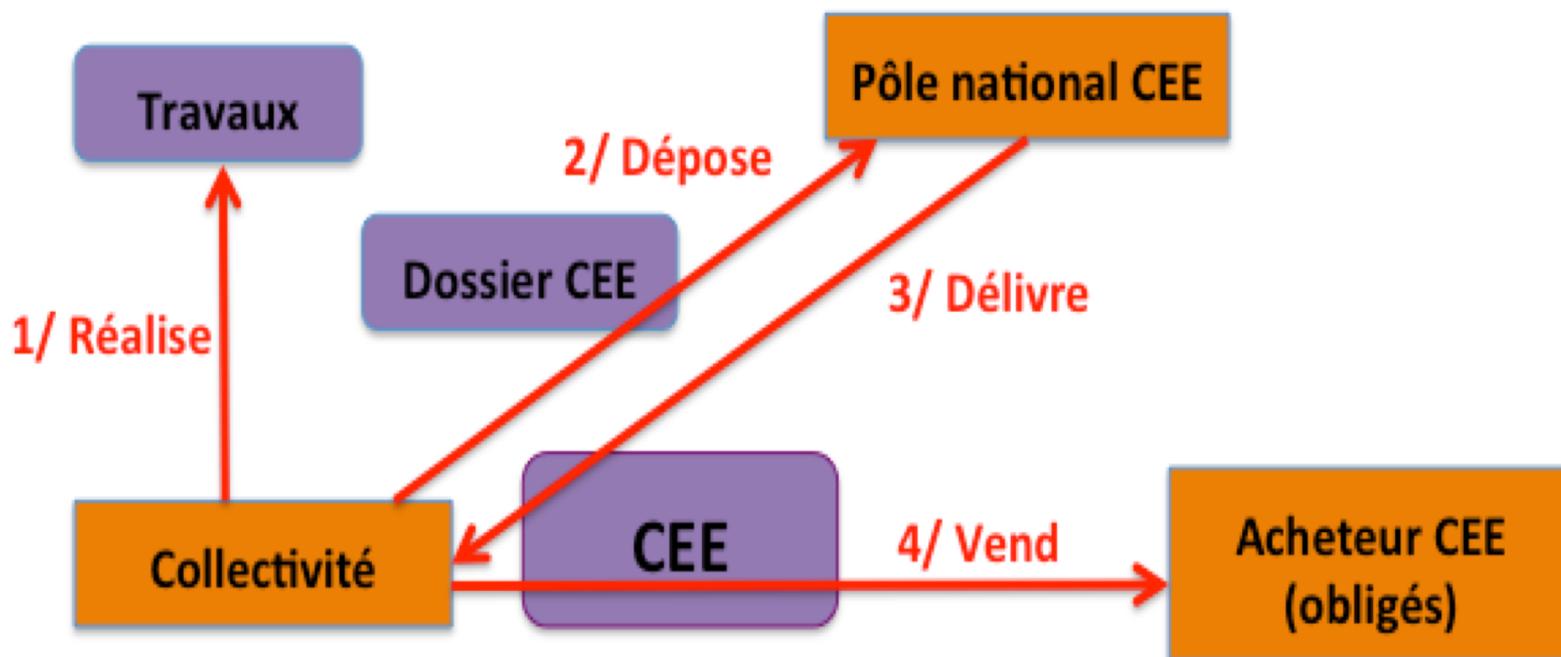
- Déposer en propre : Les CEE sont déposés sur le compte des collectivités
- Céder leur CEE : Les CEE sont cédées au demandeur qui reverse une prime aux collectivités
- Déposer en groupement : Une collectivité organiser des dépôts de CEE pour les autres collectivités

Et quel que soit le mode de valorisation, la collectivité peut se faire aider par une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage.

Les modes de valorisation

Gestion interne

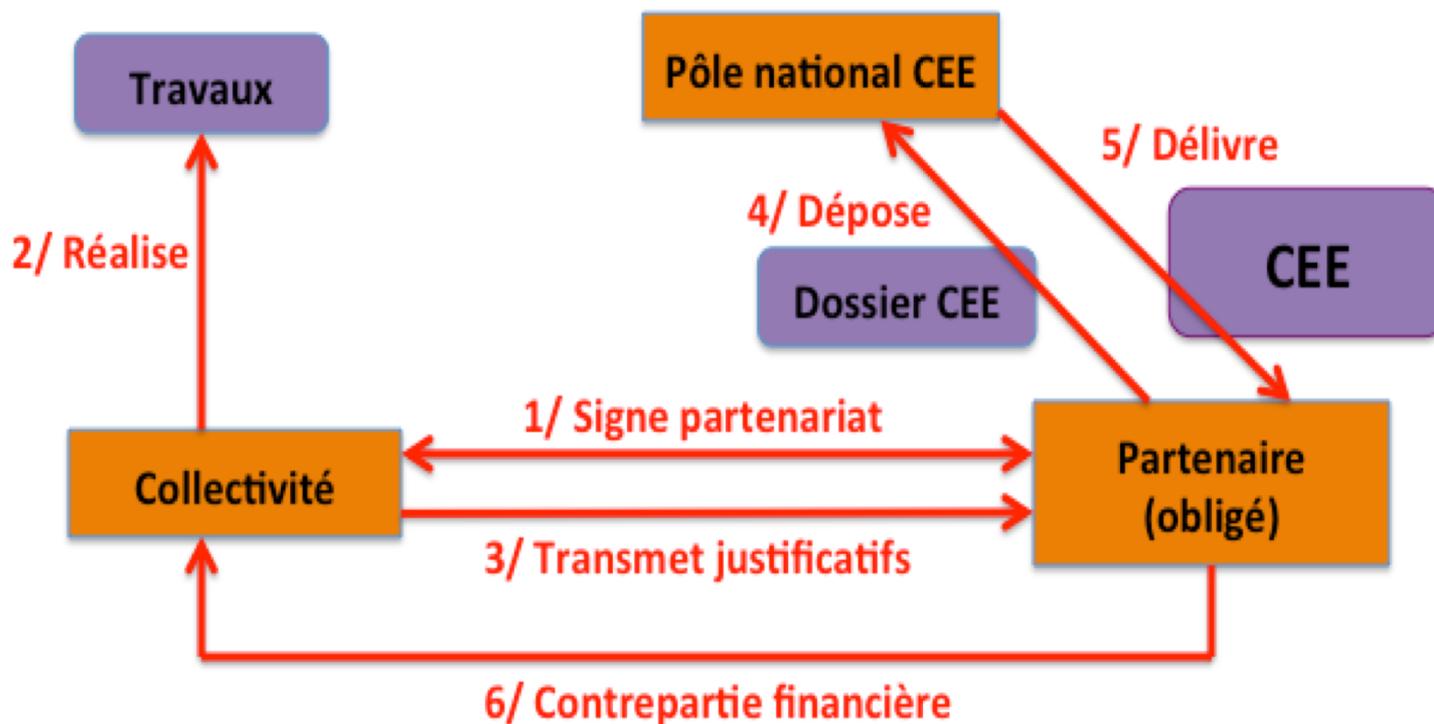
La **gestion interne** permet à la collectivité d'obtenir des CEE en nom propre.



Les modes de valorisation

Contractualisation amont

En contractualisant en amont avec un obligé, la collectivité cède ses CEE contre une contrepartie financière négociée au préalable.



Les modes de valorisation

Gestion interne



Avantage

- Maîtrise de toute la chaîne des dossiers ;
- Choix du moment pour valoriser les CEE
- Possibilité de regroupement de collectivités ;
- Possibilité de négocier la vente de plus gros volume ;



Inconvénient

- Nécessite des moyens humains en interne ou des prestataires ;
- La collectivité porte le risque d'incomplétude du dossier CEE ;
- Incertitude sur le prix de vente

Bâtir un partenariat

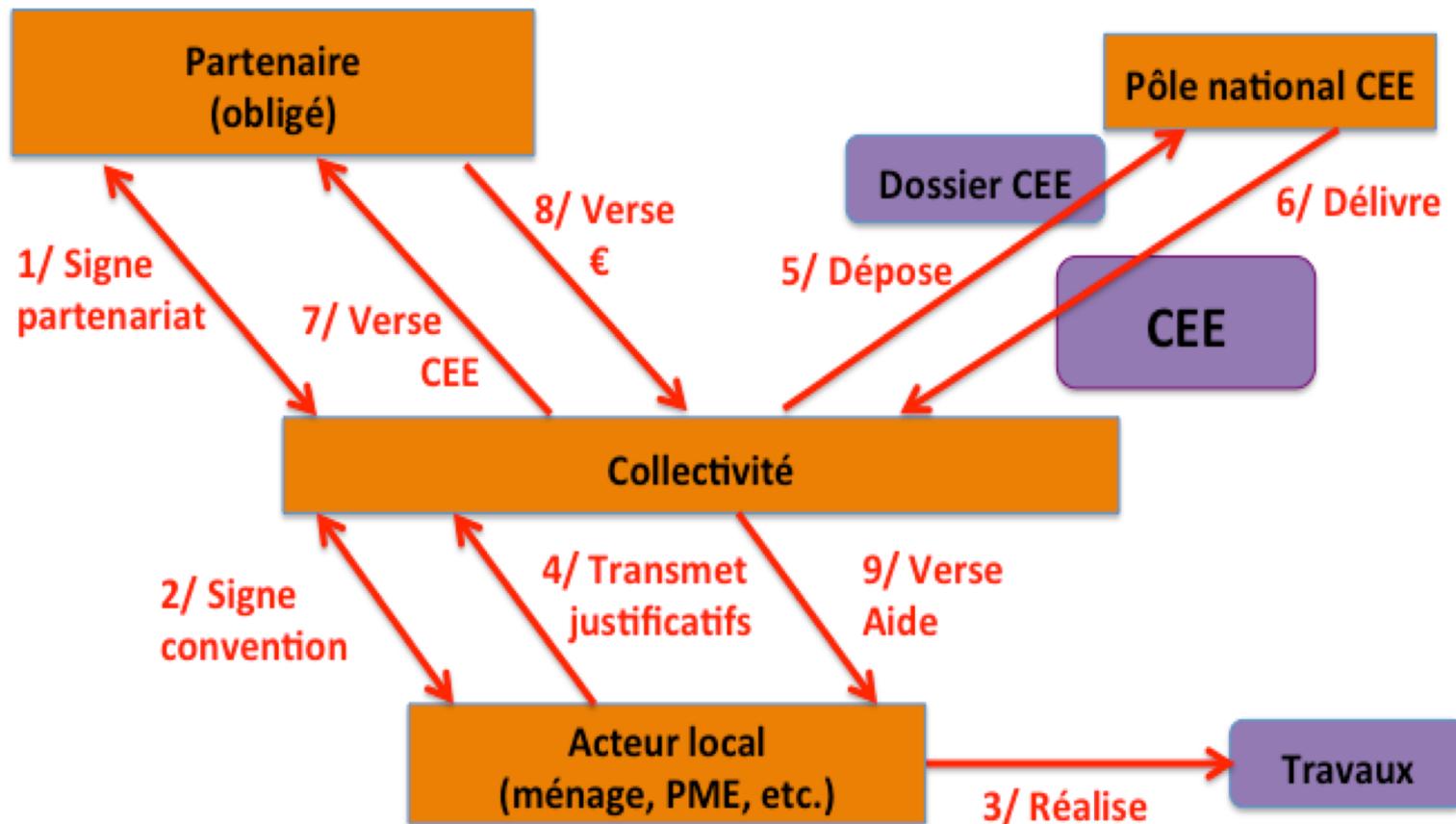
- Maîtrise du plan de financement si le prix est fixé à l'avance ;
- Lier la recette CEE au projet
- La collectivité n'est pas responsable du dépôt de dossier, notamment en cas de contrôle.

- Nécessite néanmoins des moyens humains pour réunir les justificatifs ;
- Nécessite le plus souvent d'avoir identifié les actions CEE éligibles en amont.
- Point de vigilance : Il faut veiller à ce que d'éventuelles actions CEE non identifiées dans le partenariat puissent néanmoins être valorisées par ailleurs



Les modes de valorisation

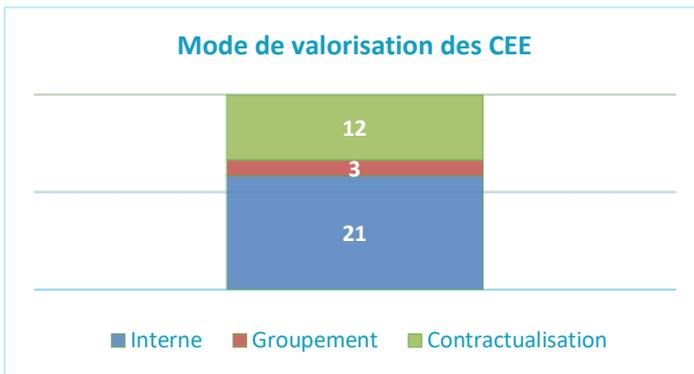
Dépôt en groupement



Les partenariats

Les offres des professionnels CEE

- La collectivité peut collecter et valoriser les CEE en interne ou se faire appuyer par un professionnel dans sa démarche
- Offre de service : accompagner la collectivité dans sa démarche d'utilisation des CEE
 - Montage et dépôts des CEE
 - Et/ou accompagnement technique



Mode de valorisation

+ de 50% valorise les CEE avec une gestion intégralement internalisée au sein de la collectivité.

Les partenariats

Partenariat simple ou AMO?

Partenariat simple : montage des dossiers / collecte des CEE

Ne relève pas de la commande publique si :

- la convention prévoit l'équivalence financière entre participation financière et CEE cédés ;
- la participation financière n'intervient pas avant la fin des travaux ;
- la convention ne prévoit aucune prestation de service du partenaire au bénéfice de la collectivité.

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Relève de la commande publique et doit faire l'objet d'une procédure de publicité ou de mise en concurrence si :

- Conseil technique sur les opérations valorisables et les points d'attentions
- Conseils en matière de bonne utilisation d'équipements
- Soutien à l'élaboration des outils de sensibilisation portant sur l'utilisation efficace de l'énergie,
- Fourniture de supports de communication



Les partenariats

Les point d'attentions du contrat de partenariat

Engagement pour le professionnel

- Niveau d'accompagnement : montage du dossier, dépôt, valorisation financière
- Présence d'un portail web de suivi de l'avancement du dépôt de dossier
- Modalité de paiement :
 - Délais de paiement
 - Définition du prix : prix fixe, part fixe ou part variable, forfait (par exemple : 1€ par CEE collecté), durée de garantie du prix, indexation du prix (%)

Engagement pour la collectivité

- Les opérations couvertes : une opération ponctuelle, un ensemble d'opération défini
- Exclusivité de l'engagement pour toute demande de CEE
- Volume minimal à atteindre par dossier
- Durée de l'engagement

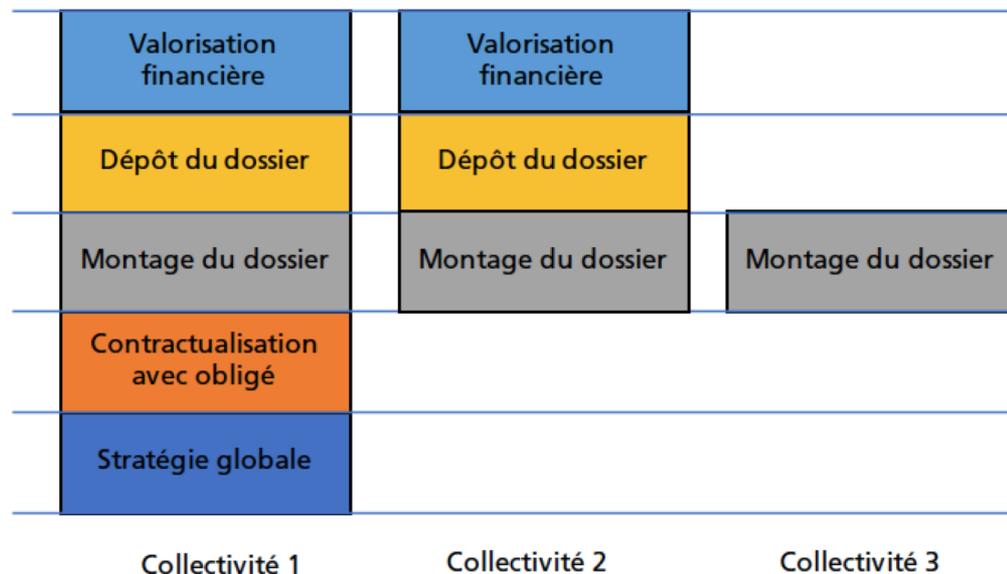


Les partenariats

CEE ET AMO

Un appui technique encore peu sollicité : peu de collectivités déclarent se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Quelles missions pour les AMO ?



UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :

Camille FILANCIA

Chargée de mission Rénovation Energétique

cfilancia@amorce.asso.fr

Tél. : 04 72 74 31 11

